

VEILLE JURIDIQUE NOVEMBRE 2018

Lois,décrets,arrêtes,circulaires Fonction Publique

Fonction Publique

Décret n° 2018-955 du 5 novembre 2018 modifiant le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 relatif à l'instauration d'une [indemnité dite de garantie individuelle du pouvoir d'achat](#) JO du 7

Arrêté du 28 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 28 août 2009 pris pour l'application du décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 modifié portant création du [compte épargne-temps](#) dans la fonction publique de l'État et dans la magistrature – JO du 1 décembre

Note d'information du 22 octobre 2018 relative au [régime de cessation anticipée d'activité au titre de l'amiante](#) [mise en ligne le 27/11/

Guide mis à disposition des employeurs publics qui vise à faciliter le déploiement d'un plan de formation pour l'ensemble des agents publics, conformément à la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique.

[Guide de formation sur la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique \(PDF\)](#)

[Rapport annuel sur l'état de la fonction publique](#) fournit chaque année l'ensemble des données et analyses sur les ressources humaines des trois versants de la fonction publique, dans toutes ses composantes : emploi, recrutements et parcours professionnels, retraites, formation, rémunérations, conditions de travail et politique sociale. au-delà du bilan annuel en matière d'emploi, de mouvements de main-d'œuvre et de rémunérations, une étude inédite analyse l'attractivité de la fonction publique notamment auprès des jeunes.

Autres

Loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'[équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous](#) JO du 1

Décret n° 2018-996 du 13 novembre 2018 portant modification du décret n° 95-260 du 8 mars 1995 relatif à [la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité](#) JO du 15

Politiques Publiques

Justice

Quand le « mur des cons » empêche la promotion de la présidente du syndicat de la magistrature : absence de discrimination syndicale

CE 25 octobre [n°405418](#)

« Si les éléments produits par les requérants peuvent faire présumer l'existence d'une discrimination fondée sur l'appartenance syndicale de MmeC..., il ressort des pièces des dossiers et, notamment, des éléments produits en défense par le garde des sceaux que celui-ci s'est fondé, pour ne pas proposer la candidature de MmeC..., non seulement sur l'appréciation des mérites comparés des différentes candidatures concernées mais aussi sur la mise en examen et le renvoi de l'intéressée devant le tribunal correctionnel, en sa qualité de présidente du Syndicat de la Magistrature, dans une affaire au fort retentissement public et mettant en cause le respect, par MmeC..., des obligations déontologiques auxquelles sont astreints tous les magistrats. Si les manquements reprochés à l'intéressée sont survenus à l'occasion des responsabilités qu'elle exerçait à la tête d'un syndicat de magistrats, il ne ressort pas des pièces des dossiers que le choix de ne pas proposer la nomination de Mme C...aurait été motivé par l'engagement syndical de l'intéressée »

Droit des personnels

Accident de service - La présomption d'imputabilité vaut aussi pour un trajet entre une résidence et un hébergement provisoire aux fins d'exercer des fonctions

CE 30 novembre 2018 [n°416753](#)

"Considérant qu'est réputé constituer un accident de trajet tout accident dont est victime un agent public qui se produit sur le parcours habituel entre le lieu où s'accomplit son travail et sa résidence et pendant la durée normale pour l'effectuer, sauf si un fait personnel de cet agent ou toute autre circonstance particulière est de nature à détacher l'accident du service ; qu'est également réputé constituer un accident de trajet, dans les mêmes conditions, tout accident se produisant sur le parcours habituel entre la résidence de l'agent et le lieu où il est hébergé provisoirement afin d'être à même d'exercer les fonctions qui lui sont attribuées"

Arrêt qui concerne un agent des douanes assurant une mission temporaire et logé dans une résidence proposant des logements provisoires aux fonctionnaires . !!!

Congé de maladie : pas de traitement supérieur à celui qu'aurait eu l'intéressé en l'absence du congé

TA Guadeloupe 27 avril 2018 [n°170139](#)

Le jugement concerne un directeur adjoint d'une communauté urbaine qui en raison d'une suspension et d'un jugement pénal lui interdisant toute activité professionnelle au sein de la communauté urbaine et lui faisant obligation de demeurer en métropole. Dès lors le TA juge que le versement d'une rémunération au titre du congé maladie méconnaîtrait l'ordonnance lui interdisant tout travail.

Congé de maladie ordinaire : rémunération de l'agent ayant épuisé ses droits : le maintien du demi traitement jusqu'à la décision du comité médical est une décision créatrice de droits.= définitivement acquis.

CE 9 nov 2018 [n°412684](#)

La règle de droit : Lorsque, à l'expiration de la première période de six mois consécutifs de congé de maladie, le fonctionnaire est inapte à reprendre son service, le comité médical est saisi pour avis de

toute demande de prolongation de ce congé dans la limite des six mois restant à courir .

Lorsque le fonctionnaire a obtenu pendant une période de douze mois consécutifs des congés de maladie d'une durée totale de douze mois, il ne peut, à l'expiration de sa dernière période de congé, reprendre son service sans l'avis favorable du comité médical. En cas d'avis défavorable, il est soit mis en disponibilité, soit reclassé dans un autre emploi, soit, s'il est reconnu définitivement inapte à l'exercice de tout emploi, admis à la retraite après avis de la commission de réforme.

Le paiement du demi-traitement est maintenu, le cas échéant, jusqu'à la date de la décision de reprise de service, de reclassement, de mise en disponibilité ou d'admission à la retraite.

Le CE juge que que la circonstance que la décision prononçant la reprise d'activité, le reclassement, la mise en disponibilité ou l'admission à la retraite rétroagisse à la date de fin des congés de maladie n'a pas pour effet de retirer le caractère créateur de droits du maintien du demi-traitement prévu

Contractuels de l'Etat : une situation de droit statutaire

CE 19 novembre 2018 [n°413492](#)

« Considérant que les agents contractuels de l'Etat étant placés vis-à-vis de leur administration dans une situation légale et réglementaire, les modifications apportées aux règles qui régissent leur emploi leur sont, en principe, et sauf dispositions contraires, immédiatement applicables ; que, toutefois, les limitations de la durée de la période d'essai et de son éventuel renouvellement désormais prévues par le décret du 3 novembre 2014 ne peuvent s'appliquer, sauf à revêtir un caractère rétroactif, qu'à compter de la date d'entrée en vigueur de ce texte, soit le 6 novembre 2014 »

Commission de réforme: la participation d'un médecin spécialiste est une garantie

TA Lyon 30 mai 2018 n°1509838 (CF PJ)

L'article 3 de l'arrêté interministériel du 4 août 2004 organisant la procédure devant les commissions de réforme consultées sur les demandes de reconnaissance d'imputabilité au service, prévoit la participation sans vote d'un médecin spécialiste dont le domaine correspond à la pathologie en cause. Dans le cas d'espèce le TA juge qu'une telle participation est utile à l'élaboration d'un avis éclairé : par suite l'absence de participation prive la personne d'une garantie. La décision prise par l'administration est donc annulée pour irrégularité de procédure.

Invalidité : une rente viagère peut être attribuée pour une infirmité tardive résultant d'un accident imputé au service après la radiation de l'agent.

CE 23 nov [n°421016](#)

_ le CE a jugé que les agents atteints d'infirmités résultant des séquelles d'un accident de service apparues tardivement et reconnues comme imputables au service postérieurement à la date de radiation des cadres ne sont pas exclus du bénéfice d'une rente viagère pour invalidité. ».

Harcèlement moral dans un EPLEA: les difficultés d'un poste de chef de service peuvent tendre à supprimer la qualification de harcèlement moral : ce qui à l'évidence pose question car quelle répartition du préjudice ?

TA de Rennes 29 juin 2018 n°1601268

Les faits :

un professeur M.S signale des faits de harcèlement moral de la part du directeur adjoint. La commission de réforme conclut que le syndrome anxio-dépressif majeur dont souffre l'intéressé est imputable au service.

M S demande la protection fonctionnelle et en particulier demande au ministère de prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la situation.

L'inspection de l'enseignement agricole a relevé un climat social fortement dégradé, avec une défaillance des équipes dirigeantes, la manière de servir du directeur adjoint est évoqué avec un style de management fait d'exigence parfois excessive, et une personnalité rigide à l'humeur changeante.

Le jugement :

Le TA de Rennes juge que les fortes tensions entre M.S et le directeur adjoint trouvent essentiellement leur origine dans la réorganisation du fonctionnement général du lycée et non dans la manière de servir du directeur adjoint. Par suite il n'y a pas de harcèlement moral puisque celui est commis par un individu et pas par un service.

Conséquences : pas d'indemnisation pour le préjudice subi .
Espérons qu'il y aura appel .

Harcèlement sexuel et protection fonctionnelle

TA de Lille 17 mai 2018 n°1506157

Le harcèlement sexuel, subi par Mme M de la part de son supérieur, qui a duré plusieurs années était connu de tout l'établissement et est donc établi, et parfaitement caractérisé.

Face à cette réalité l'administration a infligé un avertissement au harceleur qui s'est vu demander d'adopter un comportement correct avec l'intéressée et de la "laisser tranquille" !!!

Sur cette base, l'administration, considérant qu'il n'y a plus de problèmes, refuse à l'intéressée la protection fonctionnelle ; cette décision est heureusement annulé par le TA MAIS qui a dû changer de service ? la requérante.

On ne peut qu'espérer qu'une justice imminente existe quelque partet que certains ressentent de la honte.

Liste du personnel déchargé totalement ou partiellement de leur service pour activités syndicales.

CE 14 nov 2018 [n°409936](#)

Une administration ne peut s'opposer à la communication d'une telle liste, à un autre syndicat par ex, au motif de la protection de la vie privée des agents figurant sur la liste.

De plus le CE juge que ne peuvent bénéficier de décharges d'activité de service, que des agents qui, titulaires d'un mandat syndical, se sont déjà portés volontaires pour assumer publiquement des responsabilités dans l'intérêt des organisations auxquelles ils adhèrent.

Dans ces conditions, les exigences de la protection de la vie privée que garantit la loi du 17 juillet 1978 ne sauraient faire obstacle à ce que la liste nominative de ces bénéficiaires, dont l'appartenance syndicale est publique, soit considérée comme un document administratif communicable au sens du code des relations entre le public et l'administration.

RIFSEEP : compétence du ministre pour fixer le montant minimal de l'indemnité de fonctions et de sujétions par groupe de fonctions

CE 9 novembre 2018 [n°412640](#)

Le décret du 20 mai 2014 qui a crée le RIFSEEP prévoit que des arrêtés interministériels détermineront les modalités d'application pour chaque corps ; En ce qui concerne les attachés d'administration de l'État l'arrêté du 3 juin 2015 n'a pas fixé le montant minimal de l'indemnité par groupe de fonctions. Par suite le ministre de l'intérieur était bien compétent pour fixer le montant minimal.

RiFSEEP : contrôle minimal du juge sur le classement des postes dans les groupes de fonctions

TA 4 mai 2018 n°1605647

Seule l'erreur manifeste d'appréciation sera censurée ...

ARRÊTES MINISTERIELS, CIRCULAIRES ET NOTES DE SERVICES MAAF

Arrêté du 31 octobre 2018 modifiant l'arrêté du 13 mars 2012 portant [institution des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au ministère de l'agriculture](#), de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire JO du 14

Arrêté du 8 octobre 2018 portant application aux agents des corps des [ingénieurs et des personnels techniques de formation et de recherche RIFSEEP](#) du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat JO du 16

Décret n° 2018-998 du 15 novembre 2018 modifiant les dispositions du code rural et de la pêche maritime relatives à l'[enseignement général et à l'enseignement technologique par la voie scolaire](#) JO du 17

modification liée à la réforme de modernisation du baccalauréat (vers le bac 2021), soit la suppression des séries du baccalauréat général. Il intègre le nouvel intitulé du baccalauréat technologique.

Arrêté du 8 novembre 2018 autorisant au titre de l'année 2019 l'ouverture d'un [examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal](#) d'administration de l'État relevant du ministère de l'agriculture et de l'alimentation JO du 17 (21 postes)

Arrêté du 19 novembre 2018 fixant les [taux de promotion du corps des techniciens supérieurs et de certains grades des corps des adjoints](#) administratifs et adjoints techniques du ministère de l'agriculture et de l'alimentation pour les années 2019 et 2020 JO 22

Arrêté du 20 novembre 2018 fixant la [liste des établissements susceptibles d'ouvrir droit à l'attribution de l'indemnité de première affectation à certains personnels enseignants](#) JO 22

BO n° 45

Note de service [DGER/SDEDC/2018-809](#) du 06-11-2018

Stage "découverte de l'emploi en EPLEFPA" pour les élèves ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE) fonctionnaires.

Note de service [DGER/SDPFE/2018-812](#) du 07-11-2018

Mise en œuvre des enseignements de spécialité et des enseignements optionnels dans le cadre de la réforme du baccalauréat 2021.

BO n°46

Note de service [SG/SRH/SDCAR/2018-843](#) du 14-11-2018

Calendrier du cycle de mobilité du printemps 2019.

Note de service [SG/SRH/SDDPRS/2018-823](#) du 12-11-2018 .

Crédits hygiène et sécurité pour l'année 2019

Note de service [SG/SRH/SDDPRS/2018-825](#) du 12-11-2018

Traitement des questions relevant des conditions de travail au sein des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles – articulation avec la commission d'hygiène et de sécurité de l'établissement (CoHS) et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail régional de l'enseignement agricole (CHSCT REA)

Note de service [SG/SRH/SDDPRS/2018-831](#) du 14-11-2018

Formation "IAE et attaché(e) : cadres de proximité" destinée aux agents promus par examen professionnel ou liste d'aptitude - Sessions 2019

BO 47

Note de mobilité [SG/SRH/SDCAR/2018-855](#) du 20-11-2018

Appel à candidatures : postes frontaliers dans le cadre du BREXIT.

Note de service [SG/SRH/SDDPRS/2018-846](#) du 16-11-2018

Programme national de formation (PNF) pour l'année 2019 et modalités d'inscription

Note de service [SG/SRH/SDDPRS/2018-853](#) du 20-11-2018

Offre nationale 2019 de formation continue sur les thématiques «agriculture» et «forêt/bois» et préparation de l'offre 2020 de formation continue

Note de service [SG/SRH/SDDPRS/2018-854](#) du 21-11-2018

Examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'État relevant du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA), session 2019

BO 48

Note de service [DGER/SDEDC/2018-866](#) du 22-11-2018

Campagne annuelle de mobilité des personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement technique agricole public et sous statut agriculture de l'enseignement maritime : règles et procédure – rentrée scolaire 2019.

Note de mobilité [DGER/SDEDC/2018-867](#) du 23-11-2018

Appel à candidature, pour une affectation à la rentrée scolaire 2019, sur les postes de direction de CFA, CFPPA, exploitations agricoles, ateliers technologiques vacants ou susceptibles de l'être dans les établissements publics locaux d'enseignement agricole (EPLFPA).

Note de service [DGER/SDES/2018-877](#) du 28-11-2018

Missions des DRAAF et DAAF dans le cadre de la procédure d'admission dans l'enseignement supérieur, Parcoursup.

Action publique 2022

Le décret qui va modifier le régime de disponibilité des fonctionnaires. »- Acteurs publics, le 5 novembre 2018 « Maintien des droits à l'avancement, nouvelles modalités de renouvellement, simplification des départs soumis à l'obligation de servir... Un projet de décret, qu'Acteurs publics a consulté, modifie les conditions du régime de disponibilité dans la fonction publique. L'objectif du gouvernement : pousser les fonctionnaires vers le privé et les faire revenir.

« [projet de décret relatif à la préservation des droits à l'avancement et à la promotion pendant la disponibilité](#) adopté jour en CCFP. » 12 novembre 2018

[Les idées des DRH de grandes collectivités pour redonner confiance aux agents.](#) » La Gazette des communes, le 26 novembre 2018 « Redonner confiance dans le système. C'est ce qui pêche, d'après l'association nationale des DRH de grandes collectivités (ANDRHGCT), dans le projet de réforme de la fonction publique. Aussi tient-elle à disposition du gouvernement, ainsi que des parlementaires, son « Pacte de confiance en faveur des agents ». Celui-ci contient des « propositions réalistes budgétairement et visant à pallier des vides juridiques » »

Conditions de travail

« Santé mentale au travail : plus d'un travailleur sur cinq en situation de risque. » Une étude épidémiologique de la Fondation Pierre Deniker révèle que plus d'un **actif sur cinq présente « une détresse orientant vers un trouble mental »**

« [Surprise, les jeunes rêvent de bureaux fermés et de vrais chefs !](#) » Challenges.fr, le 21 novembre 2018 « Alors que les grands groupes investissent des millions dans la rénovation de leurs espaces de travail pour attirer davantage de jeunes diplômés, il se trouve que les principaux intéressés se montrent étonnamment conservateurs sur le bureau de leurs rêves. »

Alors que la tendance dans l'administration dans les cités administratives du futur est d'abattre toutes les cloisons..en créant des "open space"...

Rémunérations

« [Les salaires augmentent-ils vraiment avec l'âge ?](#) » Note d'analyse - France stratégie, le 29 novembre 2018 « Si les salaires augmentent bien avec l'âge, ce n'est pas dans les mêmes proportions selon qu'on est une femme ou un homme, diplômé ou pas, de la jeune ou de « l'ancienne » génération. »

Statut

« **Le protocole sur l'égalité professionnelle dans la fonction publique rejeté.** » Acteurs publics, le 30 novembre 2018 « Faute de majorité, le protocole sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique ne sera pas mis en œuvre. Seuls 6 des 9 syndicats de fonctionnaires, qui ne représentaient que 49,05 % des suffrages exprimés lors des dernières élections professionnelles, ont signé le texte vendredi 30 novembre. »

Pour mémoire, le protocole d'accord prévoyait, entre autres dispositions :

- ⌚ L'obligation d'élaborer d'ici le 31 décembre 2020 pour les employeurs publics un **plan d'action « égalité professionnelle »** comportant notamment des mesures de résorption des écarts de rémunération, sous peine de sanctions financières,
- ⌚ La création de **fonds en faveur de l'égalité professionnelle** dans les trois versants de la fonction publique, permettant de cofinancer des actions de sensibilisation et d'accompagnement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ;
- ⌚ La mise en oeuvre d'un **dispositif « d'avancement équilibré »**, avec la prise en compte de la situation respective des femmes et des hommes dans les viviers d'agents promouvables pour l'égal accès aux avancements au choix et la transparence sur les décisions individuelles de promotion au regard de ce critère,
- ⌚ L'extension et le renforcement du dispositif des **nominations équilibrées dans l'encadrement supérieur et dirigeant**, avec l'intégration dans le champ des emplois de dirigeants d'établissements publics de l'Etat et des collectivités territoriales comprises entre 40 000 et 80 000 habitants ; la mise en oeuvre d'un principe nouveau d'équilibre sur la population en poste (le « stock »), en sus du dispositif sur le flux des nominations ;
- ⌚ La **préservation des droits à avancement-promotion** pendant les congés parentaux et les disponibilités pour raisons familiales dans la limite de cinq ans au cours de carrière, et l'extension du bénéfice de la disponibilité de droit jusqu'au 12 ans de l'enfant ;
- ⌚ La **suppression du jour de carence** pour les congés de maladie pendant la grossesse, pour que les femmes n'aient plus à justifier d'un lien direct de la maladie dont elles sont souffrent avec leur grossesse ;
- ⌚ La mise en oeuvre d'un **plan d'urgence pour les crèches**, avec la réservation de 1000 berceaux supplémentaires au sein de l'Etat, soit une augmentation de l'offre de 30% ;
- ⌚ L'obligation de mise en place d'un **dispositif de signalement, de traitement et de suivi des violences sexuelles, du harcèlement et des agissements sexistes**, au sein des employeurs publics, et la désignation au sein de chaque instance en charge des questions collectives, d'un référent « violences » parmi les représentants des personnels.

Retraites

« [Les départs en retraite de fonctionnaires s'accélèrent.](#) »- Les Echos, le 8 novembre 2018 « La tendance est particulièrement vive dans les fonctions publiques territoriale et hospitalière, montre le rapport annuel sur les pensions dans la fonction publique. »

« [Près d'un retraité sur deux a surestimé le montant de sa pension.](#) »- Les Echos, le 12 novembre 2018 « La majorité des retraités méconnaissent l'impact de leur choix de vie sur leur pension, montre un sondage OpinionWay »

« **Réforme des retraites : Delevoye veut du temps pour convaincre.** » - Les Echos, le 15 novembre 2018 « Le haut-commissaire à la réforme des retraites ne rendra pas ses *recommandations fin janvier comme prévu, préférant ouvrir une troisième phase de concertation.* »